

**L'Institut Méditerranéen de  
l'eau**

***Vision et Perspectives***



# Institut Méditerranéen de l'Eau

Les Docks, Atrium 10.3 – 10, place de la Joliette – 13002 Marseille (France)

Tél : +33.4.91.59.87.77 – Fax : +33.4.91.59.87.78 – Email : [info@ime-eau.org](mailto:info@ime-eau.org)

Site Internet : <http://www.ime-eau.org>



# L'Institut Méditerranéen de l'eau

## Vision et Perspectives

---

**Acteur majeur dans la réflexion sur les problèmes liés à la gestion de l'eau dans une région du monde où les difficultés de tous ordres semblent s'unir pour atténuer le résultat des immenses efforts entrepris.**

L'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME), ONG internationale, a pour but de promouvoir le développement de la coopération entre les pays riverains de la Méditerranée, dans le domaine de l'eau. Il anime un réseau méditerranéen qui rassemble différentes capacités d'expertise dans ce domaine.

Après 25 ans d'existence, l'Institut Méditerranéen de l'Eau a voulu redéfinir sa place et ses objectifs dans le monde de l'eau méditerranéen. Pour cela, il s'est d'abord penché sur son passé puis a analysé son présent. Il a étudié ses actions passées et considéré ses atouts actuels, qui proviennent essentiellement de la diversité et de la qualité de ses membres.

La problématique de l'eau en Méditerranée est bien connue. Elle se caractérise, dans de nombreux pays, notamment au Sud et à l'Est, par des ressources limitées face à une croissance démographique forte, ce qui entraîne une compétition entre les usages et une tension sur les ressources ; la perspective des changements climatiques à venir aggrave ce constat par le risque de fragilisation des capacités de mobilisation de ces ressources.

Devant cette situation, la gestion intégrée des ressources en eau constitue la meilleure voie pour relever les trois défis économique, social et environnemental auxquels doivent faire face de nombreux pays de la région méditerranéenne.

*Le défi économique* vise à maximiser les bénéfices tirés des ressources en eau disponibles et à permettre au secteur de l'eau d'aider les autres secteurs socio-économiques à atteindre leurs propres objectifs.

*Le défi social* vise à garantir à tous l'accès à une eau de bonne qualité en quantité suffisante, améliorant ainsi la situation sanitaire de la population.

*Le défi environnemental* vise à concilier la satisfaction globale des besoins en eau avec le maintien du bon état écologique des milieux aquatiques et à protéger la population des impacts parfois dramatiques des catastrophes naturelles.

Dans ce contexte, et dans le cadre des grandes orientations et initiatives internationales, l'IME s'inscrit dans une perspective de développement durable dans la région en oeuvrant pour la promotion du savoir-faire, du partage d'expérience et de la synergie entre tous les acteurs.

Il pourra pour cela utiliser différents leviers :

- participer à la réflexion sur les grands défis à relever en Méditerranée (accès à l'eau, nécessaire réforme de l'agriculture irriguée, prévention contre les risques liés à l'eau, etc...) ;
- fournir des services d'expertise, de formation ou de documentation répondant aux besoins de ses membres, ou de tous ceux qui voudraient faire appel à lui ;
- promouvoir une meilleure gestion des ressources et des demandes, et accompagner les efforts entrepris pour améliorer la gouvernance des institutions en charge de cette gestion ;
- appuyer toutes les initiatives pertinentes en matière de coopération régionale dans le domaine de l'eau ;
- faciliter l'éducation et la sensibilisation des populations méditerranéennes aux grands enjeux de la gestion durable de l'eau.

L'ensemble de la réflexion engagée par l'IME se traduit dans deux documents élaborés par son Comité Scientifique et Technique et présentés ci après :

- “*Vision*”, explicite la manière dont l'IME perçoit la problématique de l'eau en Méditerranée et entend y répondre avec ses propres atouts. Il redéfinit le rôle que veut jouer l'Institut, tant vis-à-vis de ses membres que de ses partenaires extérieurs, et les grands objectifs qu'il s'est fixé.
- “*Stratégie*”, présente les programmes d'Action à court et moyen terme qui traduiront dans les actes les grandes orientations définies dans la “*Vision*”.

## Liste des acronymes

---

ACP : Groupe des Etats d' Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

AFD : Agence Française de Développement

BAD : Groupe de la Banque Africaine de Développement

BEI : Banque Européenne d'Investissement

BM : Banque Mondiale

CEI : Communauté Euro Méditerranéenne des Irrigants

CDD : Commission pour le Développement Durable des Nations Unies (CSD)

CEDARE : Centre pour l'Environnement et le Développement pour la Région Arabe et l'Europe

CIHEAM : Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

CME : Conseil Mondial de l'Eau

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

DCE : Directive Cadre Européenne dans le domaine de l'Eau

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GWP : Partenariat Mondial de l'Eau

GWP-Med : Composante Méditerranéenne du Partenariat Mondial pour l'Eau

IEE : Initiative Européenne sur l'Eau

IME : Institut Méditerranéen de l'Eau

MEDWAN : Réseau Méditerranéen des organisations en charge de l'eau

MENA : Afrique du Nord et Moyen Orient

METAP : Programme d'Assistance Technique pour la Protection de l'Environnement Méditerranéen

MIO-ECSDE : Bureau d'Information pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OSS : Observatoire du Sahara et du Sahel

PAM: Plan d'action pour la Méditerranée

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

REMOB : Réseau Euro Méditerranéen des Organismes de Bassin

RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin

RME : Réseau Méditerranéen de l'Eau

SEMIDE : Système Euro Méditerranéen d'Information et sur les savoir-faire dans le domaine de l'Eau

SMDD : Sommet Mondial pour le Développement Durable

UE : Union Européenne



# Vision de l'IME pour une gestion durable de l'eau en Méditerranée





# Vision de l'IME pour une gestion durable de l'eau en Méditerranée

## 1. Un consensus général : le défi de l'eau dans la région Méditerranéenne

Le contexte socio-économique méditerranéen est d'abord caractérisé par une pression démographique bien contrastée. Les taux de croissance de la population, faibles (ou parfois nuls ou mêmes négatifs) dans les pays du nord, sont nettement plus élevés ailleurs (avec quelques signes de décélération au Maghreb). Ils montrent une tendance à la hausse de la population à long terme dans les pays du Sud et de l'Est. Il en découle, en raison des impératifs du développement et de l'urbanisation, une pression de plus en plus insoutenable sur les ressources en eau de la région.

L'indice d'exploitation, c'est à dire le rapport entre les prélèvements et le flux moyen annuel des ressources en eau naturelles renouvelables, dépasse déjà 50 % dans les pays comme Malte ou la Tunisie ainsi que dans la partie occidentale du bassin, ce qui est le signe de pénuries conjoncturelles notables avec des conséquences économiques, sociales et environnementales fortement dommageables pour les pays de la région.

Les indices d'exploitation sont extrêmes dans certains pays ; d'autres partagent de surcroît des ressources communes, ce qui confère à l'eau une dimension géopolitique indéniable.

Conjuguée à la faiblesse des ressources disponibles, la forte pression de la demande induit une forte vulnérabilité face aux aléas conjoncturels ( l'illustration en a été fréquente durant les trois dernières décennies et est largement d'actualité, dans l'ensemble du Bassin Méditerranéen ), voire aux changements climatiques.

Les situations dans la région montrent une extrême diversité et de fortes disparités, d'abord entre le Nord européen et le Sud africain ou l'Est proche oriental, mais aussi entre pays et au sein d'un même pays.

### 1.1 • Les insuffisances de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Alors que les pays de la rive Nord montrent des indicateurs de service satisfaisants, les pays des rives Sud et Est enregistrent des progrès significatifs dans la généralisation et l'amélioration de la qualité des services au profit des populations, mais des insuffisances subsistent :

- la desserte en eau potable des populations rurales nécessite encore des efforts soutenus ;
- le manque de cohérence et la conduite distincte des programmes d'eau potable et d'assainissement sont des obstacles à la réalisation des objectifs de gestion durable des ressources en eau ;
- alors que les pays européens disposent d'une stratégie claire instituée par la nouvelle directive européenne sur l'eau, la faiblesse des contextes institutionnels et la rareté des ressources financières nécessaires à la conduite de programmes de développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement handicapent la gestion des organismes opérateurs dans les autres pays de la région ;
- un problème clé auquel se heurtent les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée reste la nécessité de renforcer les capacités humaines et financières des organismes qui opèrent dans le domaine de l'eau pour leur permettre de remplir leur rôle avec efficacité. Ce constat vaut pour les organismes de bassin comme

pour les opérateurs des services d'eau potable et d'assainissement ou de gestion des réseaux d'irrigation ;

- l'amélioration de la qualité de l'eau par l'intensification de l'épuration des eaux usées industrielles et domestiques, reste à des degrés différenciés, un objectif commun à l'ensemble de la région ;
- L'amélioration des rendements de distribution doit constituer une priorité, notamment là où la part des eaux non conventionnelles va devenir prépondérante.

### 1.2 • Le poids de l'agriculture irriguée

L'irrigation consomme une part majeure des quantités d'eau totales utilisées, dans presque tous les pays du Sud et de l'Est, et à un degré moindre dans la frange méditerranéenne des pays européens. Les taux de prélèvement varient selon les pays d'environ 65 à 80 % des prélèvements globaux.

Les superficies irriguées se sont largement accrues au cours des dernières décennies entraînant une croissance exceptionnelle des volumes d'eau alloués à l'irrigation. Bien que l'irrigation ait joué un rôle essentiel dans la croissance économique et la consolidation de la sécurité alimentaire des pays de la région (encore que ce point soit objet de polémiques), des problèmes d'efficacité de l'utilisation de l'eau sont posés à l'ensemble de la région.

Plus récemment et dans la perspective de la libéralisation du commerce des produits agricoles, un intense débat s'est fait jour sur la nécessité pour l'irrigation de s'orienter vers les cultures à haute valeur ajoutée pour mieux contribuer au développement rural et à une croissance économique durable des pays de la région.

Le débat sur l'irrigation concerne également la répartition des ressources en eau. En effet, dans un contexte de rareté croissante de l'eau, de recherche de l'efficacité économique et face à la pression croissante du secteur prioritaire de l'eau potable ou des préoccupations environnementales, des pressions s'exercent pour la révision des allocations de l'eau.

### 1.3 • Les insuffisances de la gestion

#### • L'eau souterraine

L'eau souterraine est une source d'approvisionnement facile d'accès, avec de bonnes caractéristiques de qualité et des conditions économiques d'exploitation très abordables. Elle joue un rôle très précieux dans la fourniture de l'eau potable à des conditions économiques et de qualité très abordables. Très souvent, les populations rurales dépendent en effet des eaux souterraines pour leur approvisionnement en eau potable et pour la petite irrigation. Elle contribue de manière significative à la croissance de la production agricole dans la région méditerranéenne.

Sa facilité d'accès en fait justement une ressource vulnérable, menacée par la surexploitation et les risques de pollution liés aux eaux usées et aux déchets.

Des ressources en eau souterraine non renouvelables sont souvent exploitées de façon minière, sans perspective ni stratégie de gestion.

### • Les eaux de surface

Les eaux de surface atteignent des degrés de mobilisation qui ne tiennent pas toujours compte des exigences environnementales. Cette situation se complique aujourd'hui avec des impacts prévisibles des changements climatiques sur les apports en eau de surface. La fréquence des sécheresses sévères, observées durant les dernières décennies, se traduit, dans certains pays, par une diminution des ressources disponibles et, si elle se confirmait à plus long terme, amènerait à revoir profondément les plans de répartition et de gestion des ressources en eau.

### • La pollution de l'eau

Bien que partagées par tous les pays de la région, les préoccupations environnementales liées à l'eau sont mieux prises en compte dans la rive Nord où le contexte institutionnel, déjà plus évolué, est désormais encadré par les exigences de résultats fixées par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Moins armés sur le plan des instruments institutionnels et économiques nécessaires à la mise en œuvre d'une politique efficace d'amélioration de la qualité de l'eau, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée accusent du retard dans l'assainissement, et plus particulièrement dans l'épuration des eaux usées.

Les répercussions sur la santé des populations rurales et pauvres en particulier, et sur l'environnement du littoral, sont nombreuses et constituent probablement un frein au développement durable de la région.

### • La gestion de la demande en eau

Les scénarios à long terme, élaborés par le Plan Bleu, ont confirmé l'aggravation, à court ou à long terme, de la gestion de l'eau dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Accroître l'offre d'eau devient pour de nombreux pays de la région une opération problématique, en raison de l'impossibilité de mobiliser de nouvelles ressources ou du fait d'obstacles liés notamment à la protection environnementale.

Devant la difficulté d'accroître l'offre d'eau, une meilleure maîtrise des demandes, combinée à la valorisation des ressources non conventionnelles, permettrait de stabiliser les pressions sur les ressources et de créer les conditions favorables à une gestion durable de l'eau. La prise de conscience régionale sur la nécessité de ce virage stratégique existe. Mais elle souffre de l'inexistence d'une volonté politique réelle et structurée d'entreprendre des actions concrètes en la matière.

### • Les aspects institutionnels

Les approches sectorielles restent dominantes dans l'ensemble de la région. Peu de pays ont réussi à entreprendre des approches réellement intégrées marquées par l'impérieuse nécessité d'une démarche de développement des ressources en eau raisonnée, économe et respectueuse de l'environnement naturel. Mettre en cohérence les politiques sectorielles avec les stratégies d'aménagement du territoire, de gestion de l'environnement, de développement et de gestion des ressources en eau est un objectif qui doit figurer parmi les priorités des pays de la région pour les décennies à venir.

Les institutions de gestion de l'eau qui existent, sont souvent confrontées à des problèmes d'application effective des lois, de contrôle des utilisations de l'eau, de contraintes économiques et

financières, ce qui handicape lourdement leur capacité à mettre en œuvre de réelles stratégies de gestion de la demande

La pratique du partenariat a par contre sensiblement évolué. Les institutions du domaine de l'eau se sont ouvertes à la concertation, à la participation et à la coopération. Dans leurs organes de décision, la représentation s'est élargie au delà des parties portant directement un intérêt aux sujets discutés et aux décisions à prendre. La notion de partie concernée s'est élargie et a permis aux diverses sensibilités de la société civile de faire entendre leurs voix. Cette tendance a permis de faire évoluer le débat sur l'eau, habituellement technique et économique, vers des préoccupations plus sociales, environnementales, voire politiques.

La rareté des ressources financières est également l'un des handicaps majeurs que doivent affronter les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Développer des capacités d'ingénierie financière pour mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles est de ce point de vue un challenge qu'il est fondamental de relever.

La mise en œuvre d'une véritable gestion intégrée des ressources en eau, pourtant largement préconisée, reste encore peu pratiquée.

### • Gestion de l'eau et risques hydrologiques

La région méditerranéenne confronte l'acuité des phénomènes hydrologiques extrêmes (fréquence plus importante de crues et de sécheresses) qui semble s'aggraver avec le temps sous la pression de l'activité humaine et probablement les effets des changements climatiques.

Dans certains pays, le débat sur la validité des évaluations des potentialités en ressources en eau (baisse des précipitations et des écoulements de surface) est d'actualité. Cette problématique affecte l'ensemble de la région méditerranéenne. Dans les pays du Sud de la Méditerranée, ce sont les populations rurales et urbaines les plus démunies qui sont les plus affectées tant par les crues que par les sécheresses.

Faire face aux conséquences, aujourd'hui encore incertaines, des changements climatiques est un défi fondamental auquel il convient aussi de s'atteler. Des stratégies d'adaptation adéquates, caractérisées par les précautions nécessaires à préconiser, doivent faire partie de l'agenda des pays méditerranéens pour les décennies à venir.

## 2 . Les grandes orientations et initiatives internationales en matière de gestion de l'eau et des services qui y sont liés

### 2.1 • Les résolutions, déclarations et recommandations des grandes conférences internationales

Le cadre de l'action de l'IME est déterminé par un référentiel géopolitique qui est celui de la coopération politique, économique et environnementale dans la région méditerranéenne. Plusieurs grandes initiatives politiques sont venues affirmer ou donner un contenu concret à la volonté de coopération des pays riverains de la Méditerranée dont notamment :

- la Convention de Barcelone (1975) et le PAM / PNUE
- la Déclaration Euro - Méditerranéenne de Barcelone (1995)

- la Conférence de Marseille (1996) sur la gestion de l'eau (pour laquelle le Plan Bleu a préparé le rapport introductif)
- la Conférence d'Helsinki (1997) sur l'Environnement
- la Conférence Ministérielle de Turin (1999) sur la gestion locale de l'eau
- les travaux de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable

De grands programmes d'action à finalité environnementale large sont actifs dans la région et contribuent de manière efficace à l'éclairage et à l'évolution de la réflexion sur la problématique de la gestion durable des ressources en eau autour de la Méditerranée. Il s'agit principalement du PAM / PLAN BLEU et du METAP ainsi que du CEDARE, du CIHEAM et du RIOB/REMOB.

Dans la rive Nord, l'adoption récente de la DCE a introduit une dynamique nouvelle vers l'instauration d'une gestion durable des ressources en eau dans l'Union Européenne. Bien qu'elle creuse encore plus l'écart avec les pays du Sud et de l'Est, c'est aussi une opportunité de tirer ces mêmes pays vers plus de rigueur et de rationalité dans la gestion de l'eau.

### Les sommets de Rio de Janeiro et de Johannesburg et les objectifs de développement du Millénaire (ODM)

Adopté en 1992, par la CNUED à Rio de Janeiro, l'Agenda 21, et en particulier son chapitre 18 relatif à l'eau, est toujours d'actualité d'autant que le SMDD de Johannesburg a recommandé de redynamiser sa mise en œuvre, en 2002.

Auparavant, en 2000, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la Déclaration du Millénaire qui décidait notamment :

*"(...) de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer."*

Tout en invitant à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 21, le SMDD de Johannesburg a mis plus particulièrement l'accent sur les thèmes suivants : l'élimination de la pauvreté, l'assainissement, l'énergie, le financement, la gestion intégrée des ressources en eau, et l'aide prioritaire à l'Afrique. L'assainissement des eaux usées et sa contribution à la lutte contre la pauvreté ont été particulièrement mis en exergue :

*"Nous convenons de réduire de moitié, d'ici à 2015... la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, en menant une action à tous les niveaux pour :*

- *Mettre en place des systèmes efficaces d'assainissement pour les ménages ;*
- *Améliorer les moyens d'assainissement dans les établissements publics, en particulier les écoles ;*
- *Encourager de meilleures pratiques d'hygiène ;*
- *Encourager une action éducative et une sensibilisation à l'intention des enfants, qui sont à cet égard des agents de changement des comportements ;*
- *Encourager l'emploi de technologies et de pratiques peu coûteuses et socialement et culturellement acceptables ;*
- *Développer des modes de financement et des partenariats"*

L'Agenda 21 et le Plan d'Application du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg constituent donc désormais le cadre de référence des orientations pour la conduite des réformes en matière de gestion de l'eau pour l'avenir.

### La Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD)

Depuis sa création par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), la CDD a été un centre de convergence pour l'examen des progrès accomplis et des défis à relever en matière de développement durable.

La CDD a adopté en 2005 des recommandations sur l'eau potable, l'assainissement, les établissements humains et leur interdépendance.

### La Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD)

La CMDD est un forum de dialogue et de propositions institué à titre consultatif auprès du PAM pour donner un contenu à la définition d'une stratégie méditerranéenne du développement durable. Dans ce cadre, elle a focalisé ses travaux sur sept domaines interdépendants d'actions prioritaires où il serait indispensable pour la région méditerranéenne de faire des progrès :

- **la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau ;**
- la gestion plus rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et **l'adaptation aux effets du changement climatique ;**
- la mobilité durable, grâce à une gestion appropriée des transports ;
- le tourisme durable, secteur économique porteur ;
- **l'agriculture et le développement rural durables ;**
- le développement urbain durable ;
- la gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

La CMDD a apporté une contribution essentielle à la réflexion sur la gestion de la demande en eau. Elle préconise une nouvelle "culture" de l'eau en rupture avec les pratiques de gestion actuelles :

*"La gestion des demandes en eau permet d'escompter les progrès les plus significatifs des politiques de l'eau dans le bassin méditerranéen. Pour la Commission Méditerranéenne du Développement Durable, la régulation des demandes en eau constitue un objectif politique prioritaire."*

La CMDD recommande notamment la nécessité d'intégrer effectivement la gestion de la demande dans les stratégies nationales de l'eau, avec des objectifs quantifiés de régulation de la demande et en se fixant des horizons de temps.

Des actions prioritaires sont proposées pour :

- la responsabilisation des usagers, en vue d'améliorer la connaissance (quantité, qualité...) et d'entreprendre des opérations concrètes de régulation des demandes
- l'adoption d'indicateurs de performances environnementales et sociales,
- une nouvelle répartition des rôles entre public et privé,
- une décentralisation de la gestion et une participation élargie à de nouveaux acteurs, ainsi que le recours à des outils économiques

### 2.2 • Le nouveau contexte institutionnel européen en matière d'eau : la directive cadre européenne sur l'eau

Entrée en vigueur en octobre 2000, la DCE de l'Union Européenne fixe un cadre législatif précis et intégré pour la gestion de l'eau avec un agenda pour sa mise en œuvre.

Elle définit notamment les bassins versants comme seule unité de gestion et de planification, fixe des objectifs ambitieux de qualité pour l'ensemble des ressources en eau y compris les ressources côtières et donne aux collectivités territoriales de larges responsabilités de gestion. La DCE affirme les principes ci-après :

- le principe de gestion intégrée et durable de l'eau par bassin versant avec création de districts hydrographiques et établissement de plans de gestion des bassins fluviaux en cohérence avec les autres politiques sectorielles d'aménagement du territoire ;
- le principe pollueur payeur et le principe de transparence et de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau ;
- l'approche combinée du contrôle antipollution (agriculture, production d'énergie, transport et planification des sols) ;
- la surveillance systématique des ressources hydriques et de l'environnement.

Elle fixe des objectifs ambitieux à réaliser avec un agenda précis :

- la transposition dans le droit interne de chaque pays (2003) ;
- l'établissement de l'état initial des eaux (décembre 2004) ;
- la mise en place des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau (2006) ;
- l'élaboration de plans de gestion et des programmes de mesures (2009) ;
- la restauration du bon état des milieux aquatiques en 2015 ; évaluation des résultats et progrès acquis (2021).

En accompagnement de la DCE, une directive spécifique aux eaux souterraines a été également adoptée, (DCE 2000/60/EC). Elle a pour objet de permettre la protection de l'ensemble des eaux souterraines à l'horizon 2015.

La DCE constitue désormais un cadre de référence incontournable pour la gestion intégrée des ressources en eau en Europe. Plus généralement encore, et soucieuse de favoriser un développement durable en Méditerranée, l'UE a lancé un processus visant à amener ses partenaires, en Europe et à l'extérieur de l'Europe, à adopter des démarches comparables s'inspirant des principes de la DCE.

En vue de structurer sa participation au développement dans le domaine de l'eau, l'UE a également adopté 2 documents de référence :

"Les lignes directrices pour la coopération dans le domaine des ressources en eau", 1998.

"La gestion de l'eau dans les pays en développement : politique et priorités de la coopération au développement de l'UE", 2002.

## 2.3 Les initiatives internationales favorisant la coopération dans le domaine de l'eau

### L'Initiative Européenne pour l'Eau (IEE)

**L'initiative concerne l'Afrique ainsi que les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, de la région méditerranéenne et de l'Amérique latine.**

Elle s'inscrit dans le cadre de la réalisation des ODM visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui, de par le monde, n'ont aucun accès ni à l'eau potable ni à un assainissement de base.

Plus généralement, l'IEE a pour objet d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies d'amélioration de la gestion et de l'administration de l'eau, tout en donnant la priorité au cofinancement d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Les activités appuyées concernent :

- le renforcement des institutions et l'appui à la réforme du secteur ;
- la gestion intégrée des ressources en eau en mettant l'accent sur le niveau national et sur celui des bassins fluviaux dans les pays ACP ;
- le financement des projets et des programmes ayant trait à l'eau et à l'assainissement, centrés sur les populations pauvres et les régions socialement défavorisées.

L'IEE met l'accent en particulier sur le rôle que peuvent jouer les ONG dans la préparation et la mise en œuvre des projets dont la sélection se fera sur la base d'appel à propositions. Les projets soumis devront être en conformité avec les objectifs du développement durable et avec la politique de l'Union en matière de gestion de l'eau dans les pays en développement.

### L'Initiative Eau de la Banque Mondiale pour la région MENA

L'Initiative pour l'Eau dans la Région MENA est une plate-forme qui permet de partager l'expérience acquise dans le domaine de la gestion de l'eau dans la région, de promouvoir et de faciliter le dialogue sur les réformes dans le secteur de l'eau. Elle se veut être également une "banque du savoir pour la conception et l'exécution de ces réformes".

L'idée de l'initiative régionale pour l'eau est née du Sommet Economique Régional d'Amman, en octobre 1995. Se basant sur la situation critique de la gestion de l'eau dans la région, il a été reconnu que "beaucoup de retard avait été pris dans la mise en place des régimes d'incitation et des systèmes institutionnels et réglementaires nécessaires pour optimiser la valeur ajoutée de la gestion des ressources en eau pour l'économie nationale".

L'Initiative MENA de la Banque Mondiale a mené des actions sur les thèmes suivants :

- la gestion durable des eaux souterraines,
- la réutilisation des eaux usées,
- le financement du développement du secteur de l'eau et la tarification appropriée de la consommation,
- la réforme institutionnelle, dont le rôle du secteur privé,
- les ressources en eau non conventionnelles,
- la gestion des sécheresses.

L'initiative est axée également sur la promotion de la coopération régionale que la Banque Mondiale souhaite élargir :

*"... Dans le cadre du programme de travail triennal, il est prévu de renforcer et d'élargir le groupe existant de partenaires pour y accueillir des organisations internationales régionales travaillant sur les questions liées à l'eau ainsi que des ONG intervenant dans la région. ... "*

Cette initiative s'inscrit également dans une stratégie plus globale adoptée par la Banque Mondiale pour servir de ligne directrice de références relatives aux programmes d'appui aux Etats membres.

Cette stratégie fixe également la position nouvelle de la Banque en matière d'infrastructure hydraulique, faisant suite au rapport final de la Commission Mondiale des Barrages. Les idées forces de cette stratégie figurent dans l'encadré n° 1 ci-après.

#### **Encadré n° 1**

*(extrait du document de stratégie de la Banque Mondiale)*

*Message 1 : La gestion et le développement des ressources en eau sont des aspects centraux de la croissance durable et de la réduction de la pauvreté et de ce fait sont d'une importance centrale pour la mission de la Banque Mondiale.*

*Message 2 : La plupart des pays en développement ont besoin d'être actifs tant en ce qui concerne la gestion que le développement des infrastructures d'eau.*

*Message 3 : Le principal défi n'est pas d'établir une vision intégrée de la gestion des ressources en eau mais de mettre en œuvre une approche pragmatique mais fondée sur des principes.*

*Message 4 : S'assurer une sécurité contre la variabilité climatique est l'une des principales raisons qui a conduit les pays industrialisés à investir dans des infrastructures hydrauliques majeures comme les barrages, les canaux, les adductions et les transferts interbassins. La Banque Mondiale souhaite assister les pays pour réaliser et maintenir correctement des infrastructures*

*hydrauliques fonctionnant de façon performante et pour mobiliser à cet effet des moyens financiers publics et privés tout en veillant au respect des standards environnementaux et sociaux.*

*Message 5 : Il y a une demande croissante des pays emprunteurs pour des services, accompagnant ou non des demandes d'emprunts, relatifs au développement et à la gestion des ressources en eau. La Banque Mondiale se réengagera dans ce type de projet en prêtant une haute attention aux projets d'infrastructure hydraulique, qui ont de forts impacts positifs mais comportent aussi des risques importants, en utilisant des modèles d'analyse plus efficaces.*

*Message 6 : La Banque est largement perçue comme ayant un avantage comparatif majeur dans les secteurs de l'eau, et en conséquence, il y a une forte demande de services à la Banque et une forte attente que la Banque s'engage.*

*Message 7 : L'assistance de la Banque en matière d'eau devra être adaptée aux spécificités des pays et être cohérente avec les stratégies d'assistance aux pays et avec les documents des stratégies de réduction de la pauvreté."*

### **Les initiatives EAU de la Banque Africaine de Développement (BAD)**

La BAD coordonne deux initiatives majeures dans le secteur de l'eau en Afrique :

La facilité africaine pour l'eau : créée à l'initiative de la conférence des ministres africains pour l'eau, cette facilité financera d'une part la mise en place d'un environnement institutionnel et des capacités nécessaires à une gestion efficace et efficiente des ressources en eau et d'autre part, des infrastructures innovantes, de petite taille, en milieu rural.

L'initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural : coordonnée avec le NEPAD, cette initiative vise à contribuer à l'objectif du millénaire pour le développement en matière d'eau.

### **La décennie internationale d'action "l'eau, source de vie", 2005**

En 2003, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté un projet de résolution proclamant une "Décennie internationale d'action, "L'eau, source de vie", pour la période 2005 – 2015.

Cette décennie, qui a débuté le 22 mars 2005, a pour objet de mobiliser la communauté mondiale pour appeler à plus d'attention sur la question de l'eau et à une mobilisation pour la réalisation des objectifs en matière d'eau contenus dans l'Agenda 21, la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

### **3 . Synthèse pour l'action de l'IME**

La rareté de l'eau n'est pas une fatalité. De nombreux pays dans la région et dans le monde donnent l'exemple d'un développement économique prospère et durable en contexte de manque d'eau maîtrisé. Il est utile de rappeler ci-dessous la conclusion forte pertinente de J. Margat dans l'analyse régionale faite dans le cadre des études PAM – PLAN BLEU.

#### **Encadré n° 2**

*"Les menaces de crise de l'eau et la nécessité de les prévenir ne constituent pas, a priori, un obstacle ou un frein au développement. C'est beaucoup plus le développement économique des pays du Sud et de l'Est, soutenu par bien d'autres facteurs que les disponibilités en eau, qui apportera les moyens de faire face aux problèmes d'eau, que, à l'inverse, la rareté de l'eau qui risque d'handicaper le développement ; les exemples méditerranéens l'attestent : le niveau de développement est sans lien avec la quantité d'eau utilisée dans les pays. Les charges économiques imposées par la rareté de l'eau ne seront un handicap que pour un développement qui ne se transformerait pas. "*

*Les décisions relatives à la gestion des ressources en eau doivent être économiquement efficaces, non dommageables sur le plan environnemental, politiquement faisables, équitables sur le plan du développement régional et national, et socialement acceptables."*

L'action de l'IME doit s'inscrire résolument dans la lignée des courants de pensée moderne régissant désormais la gestion de l'eau et déterminés par l'Agenda 21, la Déclaration du Millénaire, les Objectifs de Développement du Millénaire et Le Plan de mise en œuvre du Sommet Mondial de Johannesburg. Les principes et les objectifs d'action relatifs à l'eau sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

L'action de l'IME se doit d'être en cohérence avec l'appel lancé par les Nations Unies afin d'insuffler durant la décennie 2005 – 2015 une dynamique nouvelle nécessaire à la mise en œuvre de l'Agenda 21, pour la réalisation des ODM en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement afin de contribuer à la réduction de la pauvreté.

L'IME est ainsi appelé à une mobilisation régionale pour contribuer à la réussite de la décennie 2005 – 2015 et de promouvoir une gestion moderne et responsable de l'eau dans la région :

Les principes majeurs énoncés ci-dessous doivent guider son action :

- *L'eau et l'aménagement du territoire sont intimement liés. Traiter l'un des sujets sans aborder l'autre ne relève pas d'une démarche conforme aux exigences du développement durable ;*
- *Les plans sectoriels d'utilisation de l'eau dans le cadre des politiques nationales de l'eau sont d'une importance primordiale pour l'action. Ils doivent résulter d'une vision économique et sociale globale et cohérente basée sur la participation et la concertation des acteurs et citoyens concernés ;*
- *La gestion de l'eau ne peut être pertinente que si elle prend en compte les impératifs de préservation du milieu naturel. De ce fait, elle se doit d'être mieux intégrée à la gestion de l'environnement. Dans ce sens, les aspects liés aux impacts sur la santé des populations, à la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones maritimes côtières doivent être des sujets incontournables dans la conception des plans et projets de développement des ressources en eau ;*
- *La gouvernance de l'eau est une question essentielle. Elle nécessite un cadre performant avec ses dimensions économique, financière juridique, institutionnelle et réglementaire. Ce cadre doit privilégier le partenariat entre toutes les composantes, acteurs et parties concernées au sein de la société.*

Malgré les efforts considérables consentis dans la région, la gestion de l'eau est encore largement inefficace et doit pour longtemps figurer dans l'agenda des priorités d'action des pays de la région méditerranéenne.

Les problèmes et les insuffisances de gestion concernent les pays de la rive Nord comme ceux de la rive Sud de la Méditerranée :

### **Encadré n°3**

#### **Principes de Dublin**

- *L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, essentielle à la pérennité de la vie, du développement et de l'environnement*
- *Le développement et la gestion de l'eau devraient être fondés sur une approche participative impliquant les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux*
- *Les femmes ont un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la conservation de l'eau*
- *L'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrents et devrait être reconnue comme un bien économique.*

#### **Agenda 21 (ch. 18)**

- *Mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau*
- *Evaluation des ressources en eau*
- *Protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques*
- *Approvisionnement en eau potable et assainissement*
- *L'eau et le développement urbain durable*
- *L'eau et la durabilité de la production alimentaire et du développement rural*
- *Impact des changements climatiques sur les ressources hydriques*

### **CDD 13 (13ème réunion, 2005)**

*Les gouvernements, en partenariat avec les communes et les administrations locales, sont les premiers responsables de la gestion des ressources en eau et de l'approvisionnement en eau potable de leur population*

- *Faire de l'accès à l'eau un droit fondamental inscrit dans la législation nationale*
- *Intégrer l'approvisionnement en eau aux stratégies et programmes nationaux de réduction de la pauvreté*
- *Consacrer davantage de ressources aux investissements dans le domaine de l'eau*
- *Obtenir un financement à long terme peu onéreux pour le secteur de l'eau, notamment en favorisant les partenariats entre les secteurs public et privé*
- *Améliorer l'administration locale des ressources en eau*
- *Renforcer les capacités des organismes locaux en matière d'encadrement et dans le domaine technique*
- *Veiller à ce que l'on dispose à l'échelon local des capacités adéquates pour mobiliser des ressources*
- *Inciter, grâce à une réforme de la réglementation le cas échéant, les prestataires de services privés, y compris les petits fournisseurs, à participer plus activement à l'approvisionnement local en eau*
- *Garantir aux personnes démunies un accès abordable en réglementant les structures tarifaires ou en accordant des subventions*
- *Octroyer aux associations locales et aux petits prestataires privés un financement à des conditions préférentielles pour leur permettre d'investir dans des infrastructures peu coûteuses*
- *Accorder une place prioritaire au financement de l'approvisionnement en eau des zones rurales*
- *Soutenir les initiatives menées par des associations locales, avec la participation des femmes*
- *Fonder un système efficace d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle d'origine hydrique, de prévention et d'atténuation des effets de telles catastrophes*
- *Politiques ayant trait à l'agriculture*
- *Réformer les subventions qui peuvent inciter à gaspiller l'eau, celles notamment pour l'irrigation, le carburant et l'électricité utilisés pour le pompage, pour les intrants qui sont des compléments de l'eau et pour certaines productions agricoles*
- *Améliorer les infrastructures d'écoulement de l'eau*
- *Proposer des crédits peu onéreux aux agriculteurs afin qu'ils puissent exploiter des technologies d'irrigation économique à petite échelle; étendre l'assistance technique aux agriculteurs pour qu'ils adoptent des pratiques de gestion de l'eau plus performantes*
- *Etudier la mise au point de variétés de plantes nécessitant moins d'eau et résistant à la sécheresse*
- *Veiller à l'application rigoureuse des principes «utilisateur payeur» et «pollueur payeur» pour favoriser la conservation des eaux ainsi que le recyclage et le traitement des eaux usées*
- *Promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé pour renforcer la gestion des compagnies de distribution d'eau et dégager de nouvelles sources de financement pour le secteur de l'eau.*

### Rôle des organismes des Nations Unies et des institutions multilatérales :

- Aider les pays en développement à réaliser les objectifs en matière d'assainissement
- Mobiliser les ressources financières nécessaires
- Renforcer les capacités des décideurs et des administrateurs aux niveaux national et local
- Définir des programmes bien ciblés d'éducation et de sensibilisation à l'assainissement et à l'hygiène et surveiller la mise en œuvre
- Favoriser le transfert et la diffusion de technologies d'assainissement, de traitement et de recyclage des eaux usées à faible coût
- Aider à renforcer les capacités à travers l'éducation et la formation dans les domaines tels que le développement institutionnel, les programmes de tarification et de subvention, la gestion des eaux usées, la réforme de la réglementation et la gestion financière
- Dispenser à l'intention des décideurs et des administrateurs de projets une formation à l'évaluation de la rentabilité et de l'utilité des divers choix ainsi qu'une formation participative à la gestion communautaire des systèmes d'assainissement
- Favoriser l'accès des petits entrepreneurs au crédit et les amener à participer à des partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi qu'à fournir des incitations aux ménages pour construire des installations sur place tout en veillant à ce que les femmes participent activement à la recherche de solutions en matière d'assainissement
- Etablir des partenariats de recherche entre les institutions de recherche-développement des pays développés et des pays en développement sur les technologies de traitement et de recyclage des eaux usées à faible coût
- Aider les pays en développement à réaliser les objectifs en matière d'assainissement
- Mobiliser les ressources financières nécessaires
- Renforcer les capacités des décideurs et des administrateurs aux niveaux national et local, définir des programmes bien ciblés d'éducation et de sensibilisation à l'assainissement et à l'hygiène

### CDD

#### Défis :

- Gérer la demande en eau
- Réduire les pertes et les mauvaises utilisations
- Créer une valeur ajoutée supplémentaire grâce à un emploi plus efficace de l'eau ...
- Satisfaire à un coût réduit les besoins économiques et sociaux
- Gestion intégrée des bassins versants et des écosystèmes humides
- Réalisation des OMD en matière d'accès à l'eau potable et l'assainissement
- Renforcement du partenariat entre utilisateurs et organisations locales de gestion de l'eau ainsi que des campagnes de sensibilisations aux économies d'eau ...

### Objectifs :

- Stabiliser la demande en eau
- Renforcement du partenariat entre utilisateurs et organisations locales de gestion de l'eau ainsi que des campagnes de sensibilisations aux économies d'eau ...
- Promouvoir la gestion intégrée des bassins versants
- Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement
- Promouvoir la participation, le partenariat et une coopération active et solidaire pour la gestion durable de l'eau au niveau local et national
- Inscrire les mesures d'adaptation au changement climatique parmi les objectifs majeurs des plans nationaux de développement

### Orientations et actions :

#### Coopération régionale

- Promouvoir la composante méditerranéenne de l'initiative pour l'eau de l'UE comme un moyen de réaliser les OMD et de mise en œuvre du Plan de Johannesburg

#### Gestion de la demande en eau

- Fixer dans les stratégies nationales des objectifs précis d'efficacité au niveau global et par secteur
- Réorienter les politiques de l'eau de façon à intégrer la gestion de la demande en eau dans les politiques agricoles et les autres politiques sectorielles
- Mettre en place un système fiscal et une politique des prix adaptés ... à une gestion par la demande
- Développer des mécanismes financiers pour internaliser les coûts externes et anticiper les bénéfices des économies d'eau

#### Gestion des ressources en eau

- Encourager la création d'organisations et entités appropriées pour la "gère" des ressources en eau superficielles et souterraines en termes quantitatifs et qualitatifs
- Renforcer les engagements adoptés au niveau international pour les eaux transfrontalières
- Conserver et accroître les ressources hydriques par des mesures de conservation des eaux et des sols, les pratiques agricoles et forestières, la petite irrigation, la gestion des eaux de ruissellement, l'irrigation par épandage, la mobilisation des eaux non conventionnelles ainsi que le recyclage des eaux urbaines, industrielles et de drainage en prenant en compte les paramètres de qualité
- Renforcer les réglementations et les autres instruments visant à limiter la surexploitation des nappes phréatiques et des ressources hydriques non renouvelables, tout en encourageant là où c'est justifié, la recharge artificielle des nappes
- Protéger les écosystèmes aquatiques et restaurer leur rôle régulateur
- Généraliser la prise en compte du concept d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales. Elaborer des plans pour anticiper et prévenir les risques dans les zones méditerranéennes les plus exposées, notamment les îles, les deltas et zones agricoles sèches

#### Accès à l'eau et à l'assainissement

- Soutenir les investissements visant à réduire de moitié, d'ici 2015 (comparé à 1990), le pourcentage des populations n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement en référence aux OMD

- Renforcer, le cas échéant, les réglementations et promouvoir les investissements en matière de systèmes de traitement des eaux usées pour prévenir et réduire les pollutions en provenance de sources urbaines et industrielles

#### Gouvernance de la gestion de l'eau

- Promouvoir les dispositifs pour une gestion intégrée et participative des ressources en eau, incluant des partenariats avec les collectivités locales, le secteur privé et les ONG
- Prendre des initiatives pour sensibiliser les usagers à la nécessité d'économiser l'eau et de protéger sa qualité

## 4 . Analyse de la situation actuelle de l'IME

### 4.1 Les acquis

L'IME est d'abord une **association**, créée en 1982, de membres d'origines diverses mais ayant le point commun d'être acteur dans la problématique de l'eau en Méditerranée. Il intègre tous les intervenants de cette problématique : collectivités locales et territoriales, instances ministérielles, professionnels (publics et privés), compétences individuelles.

Ses buts et ses activités doivent répondre à la volonté de ses membres, qui, en retour, doivent lui en apporter les moyens.

La vocation première de l'IME est double :

- apporter à ses membres l'aide qu'ils en attendent, notamment en matière de coopération, de partage de savoir-faire, de formation, d'accès aux institutions financières, etc., en tenant compte de leur priorité ; le rôle de l'IME est alors celui d'un facilitateur
- représenter ses membres (de manière non exclusive) auprès des diverses instances nationales ou internationales.

**Fort de la diversité et de la compétence de ses membres, l'IME a très vite souhaité être lui-même un acteur dans l'évolution des connaissances et des comportements en matière d'eau en Méditerranée, comme l'étaient déjà nombre de ses membres.**

A ce titre, et en tant qu'Organisation Non Gouvernementale Internationale, l'IME :

- a un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies;
- est Gouverneur au Conseil Mondial de l'Eau ;
- est membre du GWP (Global Water Partnership) et du GWP-Med ;
- participe aux travaux de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable.

L'IME œuvre donc pour le développement de la coopération et l'échange d'expériences et de savoir-faire dans le domaine de l'eau en Méditerranée.

Cette volonté d'être acteur du développement, en dehors du cercle de ses membres, est certainement appréciée par ces derniers, et en cela on pourrait dire qu'elle rentre dans la vocation première de l'association.

L'IME a assuré le secrétariat d'un grand nombre de programmes régionaux tels que :

- **MEDWAN** confié en 1992 par la Banque Mondiale
- **RME** (Réseau Méditerranéen de l'Eau) pour lequel l'IME a eu en charge l'animation et le secrétariat du comité technique de 1993 à 2002 en vue d'élaborer des programmes d'actions à soumettre aux différents ministères représentés.
- **GWP** (Global Water Partnership) a confié à l'IME l'animation, la coordination et l'assistance technique du **GWP-Med** (nouvelle dénomination du **MedTac**, Comité d'assistance technique pour la Méditerranée) constitué de différents réseaux méditerranéens (CEDARE, CIHEAM, IME, METAP, MIO-ESCDE, PAM/Plan Bleu, RME) pour contribuer à l'élaboration de la Vision Méditerranéenne de l'eau à l'horizon 2025.

Au cours de ces vingt dernières années, l'IME a participé et organisé des événements à portée régionale et internationale dans son domaine d'activité : de la mobilisation des ressources en eau aux thématiques de l'eau urbaine.

- Gestion de la demande en eau (1992)
- Eutrophisation des réservoirs Méditerranéens (1994)
- Pratiques Institutionnelles de gestion des eaux usées (1994)
- Gestion de l'eau : tarif, économies, coûts (1995)
- Transport d'eau / dessalement (1996)
- Eau : approche économique et conséquences sur le droit public (1997)
- Journée Méditerranéenne au 2<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau (2000)
- La Ville et l'Eau, demain en Méditerranée (2002)
- Les risques liés à l'eau dans les grandes villes au 3<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau (2003)
- L'eau et l'Agriculture (2004)

L'IME a participé aux forums mondiaux de l'eau :

- en organisant la journée méditerranéenne à La Haye en 2000. Les résultats de la "Vision méditerranéenne sur l'eau, la population et l'environnement" - préparés en collaboration avec le Plan Bleu - ont pu être présentés ainsi que le Plan d'Action visant à atteindre les objectifs de cette Vision ;
- en animant une session sur le thème "prévision de la gestion des risques liés à l'eau dans les mégapoles méditerranéennes : partager les solutions" à Kyoto en 2003 ;
- en animant une session sur la gestion des risques liés à l'eau au 4<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau de Mexico (2006)

Dans le cadre du GWP-Med, l'IME a contribué à la mise en place de réseaux d'acteurs de l'eau dont le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB 2002) et la Communauté Euro méditerranéenne des Irrigants (CEI 2002).

L'Institut dispose donc, dans le domaine de l'eau, d'une expertise sur laquelle il peut capitaliser pour bâtir un plan d'action et créer les conditions de son développement.

### 4.2 Les atouts

- une mission claire : faciliter et initier des actions de coopération régionale dans le domaine de la gestion de l'eau et des services associés entre les institutions et opérateurs publics et privés de la région méditerranéenne ;

- un positionnement international clair, largement ouvert à tous les acteurs de la gestion de l'eau dans la région ;
- un large réseau de partenaires :
  - des gestionnaires de l'eau et de l'assainissement ;
  - des collectivités territoriales ;
  - des organisations spécialisées ;
  - des bailleurs de fonds ;
  - des ingénieurs, techniciens et enseignants chercheurs ;
  - un savoir faire dans la conduite de projets et une pratique de développement du partenariat entre ses membres et à leur profit ;
- une unité de coordination professionnelle.

#### 4.3 Les aspects à renforcer

- l'implication des membres (qui ne se retrouvent pas toujours dans ses activités) dans la définition des programmes et des priorités d'action ;
- les appuis financiers reçus de ses membres ; ces ressources ont rarement été en mesure de faire vivre l'IME, notamment dans sa politique de rayonnement et d'influence en dehors du cercle de ses membres. L'IME a complété ses ressources en assurant certaines prestations auprès d'entités diverses (MEDWAN, GWP Med, ..)
- les efforts vers une meilleure répartition géographique de ses membres, très faible en Méditerranée orientale ;
- la prise en compte de l'hétérogénéité de la "population" de ses membres, source de richesse incontestable, mais qui ne favorise pas la définition d'une stratégie commune.

#### 4.4 Les opportunités

- L'importance de la mission : militer pour promouvoir une gestion durable de l'eau dans une région réputée parmi les plus défavorisées et où la pression de la demande est la plus élevée dans le monde ;
- la capitalisation et la connaissance approfondie de la problématique de la gestion de l'eau dans la région méditerranéenne ;
- un contexte de coopération très favorable appuyé par de grandes initiatives internationales :
  - Le désir de coopération exprimé par l'ensemble des pays de la région méditerranéenne où les écarts entre les rives Nord et Sud sont à saisir comme une opportunité et non comme un handicap ;
  - Le processus de Barcelone et la nouvelle politique de voisinage de l'Europe élargie et l'initiative "Horizon 2020" ;
  - Les programmes des Nations Unies relatifs à la sauvegarde et à la préservation de la Mer Méditerranée ;
  - La directive cadre européenne sur l'eau et l'initiative européenne pour l'eau ;
  - Les initiatives de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement ;
  - L'élaboration de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable par le PAM / PNUE.
- Les principes et les objectifs du Plan d'action du Sommet de Johannesburg et les objectifs de développement du Millénaire.

L'IME devrait s'associer activement et user de son expérience et de ses ressources pour contribuer à la décennie internationale d'action "L'eau, source de vie", mobiliser et aider la communauté méditerranéenne dans la réalisation des objectifs décidés par la communauté internationale.

## 5 . Quel futur pour l'IME ?

L'IME a enregistré des acquis et s'est fait reconnaître dans la région. Il se doit aujourd'hui de dynamiser son action au service de ses adhérents, de contribuer aux progrès de l'expertise méditerranéenne dans le domaine de l'eau, et de promouvoir un meilleur accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement.

**Mission : contribuer à la bonne gestion et à une meilleure gouvernance de l'eau dans la région méditerranéenne.**

Une bonne gouvernance de l'eau dans la région serait soucieuse de l'accès à tous à l'eau potable et à l'assainissement, de la valorisation optimale de l'eau pour améliorer la croissance économique et de l'impératif d'une gestion durable des ressources en eau.

**Vision : l'IME vise à devenir à court terme une organisation régionale dans la gestion de l'eau au service de la communauté méditerranéenne en général, des collectivités locales et des opérateurs de l'eau en particulier.**

- L'IME reconnaît le rôle fondamental que joue l'eau dans le développement économique et social durable des pays de la région ;
- L'IME est un organisme de coopération régionale dans le domaine de l'eau reconnu dans le bassin méditerranéen. Il a comme objectif majeur de promouvoir échanges et coopération entre les professionnels de l'eau et les collectivités civiles et territoriales des deux rives de la Méditerranée ;
- L'IME contribue de ce fait de manière effective, au débat mondial sur l'eau, dans toutes ses dimensions : sociale, économique, environnementale, institutionnelle et technologique ;
- L'IME anime un réseau de partenaires qui œuvrent pour la promotion de la connaissance dans le domaine de l'eau au profit de ses adhérents dans la région méditerranéenne. Il œuvre en particulier pour l'adoption des bonnes pratiques de gestion de l'eau s'inscrivant dans une perspective de développement durable ;
- L'IME capitalise le savoir faire des pays et le valorise au profit de ses adhérents et de la communauté régionale ;
- L'IME appuie les activités spécifiques de ses membres : il les assiste, dans la limite de ses moyens, dans la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives à l'eau et développe des outils adaptés aux besoins des différents opérateurs ;
- Il se doit d'assurer une veille stratégique et technologique sur l'évolution de la gestion de l'eau dans la région et dans le reste du monde ;
- De par la diversité de l'expertise de ses membres, l'IME constitue dans la région une force de proposition pour promouvoir une gestion durable, soucieuse de la sauvegarde de l'environnement.

## 5.1 Les objectifs d'action de l'IME

### Objectif général

L'IME se doit d'être une organisation régionale opérationnelle et un acteur dynamique de coopération dans le domaine de l'eau dans le bassin méditerranéen.

L'IME est un réseau qui œuvre à la promotion du savoir faire, du partage d'expériences, des synergies au service d'une gestion optimale de l'eau résolument inscrite dans une perspective de développement durable de la région.

### Objectifs spécifiques

**1. Fournir des services d'expertise, de formation et de documentation répondant aux besoins spécifiques de ses membres (conformément à sa vocation première). L'action de l'IME consisterait à :**

- Valoriser les compétences et l'expertise technique en gestion de l'eau existant dans la région ;
- Cerner les besoins des opérateurs en développement des capacités en gestion de l'eau dans la région ;
- Sélectionner des directives de bonnes pratiques susceptibles d'aider les opérateurs à mieux assumer leurs obligations de gestion intégrée de l'eau ;
- Capitaliser les informations statistiques sur la gestion de l'eau dans le bassin méditerranéen ;
- Contribuer à une meilleure connaissance des aspects législatifs et économiques de la gestion de l'eau ;
- Organiser des sessions de formation ad hoc destinées aux décideurs des collectivités territoriales.

**2. Etre un acteur dynamique de la coopération régionale dans le domaine de l'eau. Afin de promouvoir la synergie entre les différents acteurs et appuyer leurs initiatives, l'action de l'IME consisterait à :**

- Accroître sa visibilité auprès des professionnels et de la société civile de la région en participant à toutes les initiatives relatives à l'eau dans la région ;
- Saisir les opportunités de coopération avec les organisations internationales spécialisées et avec les institutions de financement des programmes et projets dans le domaine de l'eau ;
- Adopter une démarche résolue d'appui et de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21, des ODM, des recommandations du Sommet de Johannesburg et de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable ;
- Encourager les actions de partenariat entre les membres de l'IME et d'autres acteurs de la gestion de l'eau ainsi que celles initiées dans le cadre de la coopération décentralisée entre collectivités territoriales ;
- Organiser des rencontres de hauts responsables et des réunions d'experts sur les sujets d'intérêt partagé pour une gestion plus rationnelle de l'eau dans la région ;

**3. Contribuer à la réduction de la pauvreté par l'extension des services de l'eau potable et de l'assainissement pour les populations urbaines et rurales**

Dans le cadre de la décision des Nations Unies considérant l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement de base comme un droit fondamental, l'action de l'IME consistera essentiellement à :

- Aider ses membres à prendre en considération les besoins d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations à faible revenu ;
- Renforcer les capacités des opérateurs du secteur public et privé et des collectivités territoriales pour réaliser cet objectif spécifique par une gestion appropriée aux capacités des populations à faible revenu ;
- Aider à l'émergence de modes de gestion nouveaux impliquant l'intervention de privés locaux opérant en milieu rural ;
- Aider à la formation des capacités nécessaires à la gestion du partenariat public – privé ;
- Promouvoir l'intégration et la cohérence des programmes d'investissement de l'eau potable et de l'assainissement.

**4. Contribuer à la réflexion sur la réforme de l'agriculture irriguée.**

Dans une perspective de croissance économique et de sécurité alimentaire, l'action de l'IME consisterait à :

- Faire émerger les conditions techniques, économiques et sociales d'une utilisation économe de l'eau en agriculture irriguée et promouvoir son efficacité économique ;
- Encourager l'analyse comparative des politiques et stratégies adoptées pour la reconversion de l'irrigation dans les pays de la région ;
- Poursuivre les efforts favorisant les échanges d'expériences dans le cadre de l'initiative déjà lancée relative aux communautés d'irrigants ;
- Favoriser les pratiques responsables de prise en compte des obligations d'une gestion durable de l'eau d'irrigation ;
- Assurer la veille des initiatives nouvelles de gestion des réseaux d'irrigation par le secteur privé et des outils institutionnels et économiques utilisés à cet effet;

**5. Promouvoir une meilleure gestion des ressources et des demandes en eau.**

Afin d'éviter aux pays concernés les tensions sociales liées à tout contexte de pénurie structurelle, l'action de l'IME consisterait à :

- Sensibiliser les pays à la nécessité de conduire les programmes de réévaluation de leurs ressources en eau (qualité et quantité)
- Promouvoir une gestion durable des ressources en eau souterraines en renforçant les réglementations pour limiter la surexploitation conjoncturelle des nappes et en rationalisant celle des ressources non renouvelables ;
- Intégrer les préoccupations environnementales dans la gestion de l'eau en élargissant la réflexion à l'ensemble des zones humides ;
- Améliorer l'efficacité des usages de l'eau dans toutes ses dimensions technique, économique, sociale et environnementale ;

- Décliner la politique de gestion de la demande dans les différentes stratégies sectorielles : agriculture, industrie, tourisme, eau potable, ... ;
- Faciliter l'utilisation des eaux non conventionnelles (réutilisation des eaux usées, dessalement) ;
- Appuyer les programmes d'exploitation et d'entretien des infrastructures hydrauliques ;
- Vulgariser les outils techniques, économiques et financiers de nature à faciliter la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Encourager la pratique de l'évaluation environnementale des projets hydrauliques ;
- Promouvoir la prise en compte des risques hydrologiques, en particulier par l'établissement et la mise en oeuvre de plans de prévention des sécheresses et des inondations ainsi que l'adaptation de la gestion aux changements climatiques ;

## 6. Accompagner les actions entreprises dans la région pour réformer et consolider les institutions publiques et privées de gestion de l'eau

Les aspects institutionnels, économiques et financiers sont souvent considérés comme le point faible des pays en développement autour de la Méditerranée. L'adoption par l'UE de la DCE peut faire évoluer les contextes institutionnels dans la région.

L'action de l'IME consisterait à :

- Suivre la mise en application de la DCE et les évolutions institutionnelles dans la région ;
- Promouvoir les dispositions de la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne le développement de politiques et stratégies de gestion intégrée des ressources en eau ;
- Aider à expliciter les dimensions économiques de la gestion de l'eau ;
- Favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé afin de promouvoir une gestion de l'eau, acceptable sur le plan social, durable sur le plan environnemental et efficiente sur le plan économique ;
- Encourager la création d'autorités de bassin pour garantir la gestion intégrée des ressources en eau, coordonner la planification et les interventions entre les différents opérateurs ; favoriser les échanges d'expériences ;
- Promouvoir la gestion par bassin versant hydrologique et encourager l'établissement de plans directeurs à l'échelle nationale, régionale et locale ;
- Anticiper l'évolution des changements climatiques et contribuer à l'élaboration de stratégies d'adaptation aux risques éventuels ;
- Renforcer la coopération entre pays partageant des ressources en eau pour faciliter la mise en oeuvre de stratégies de gestion conjointe et concertée.

## 7. Promouvoir l'éducation et la sensibilisation des populations méditerranéennes aux questions de la gestion de l'eau.

Afin de préserver les ressources en eau contre toute dégradation

préjudiciable, l'action de l'IME consisterait à :

- Susciter des campagnes d'information et de sensibilisation à l'importance de l'eau pour faire émerger une conscience et une culture méditerranéenne de l'économie de l'eau ;
- Susciter l'adhésion et l'appui des décideurs locaux, nationaux et internationaux à l'urgence de politiques et stratégies de gestion intégrée des ressources en eau en Méditerranée ;
- Valoriser le patrimoine hydraulique et le savoir faire historique de la région méditerranéenne en visant la maîtrise et l'utilisation économe de l'eau ;
- Contribuer à la production pédagogique et audio-visuelle visant l'éducation des jeunes en matière de lutte contre la pollution hydrique.

## 5. 2 Rôles de l'IME

Afin de valoriser ses atouts et mieux répondre à la demande de ses membres, l'IME gagnerait :

- à développer son rôle de " club de rencontres " au services des collectivités locales et des entreprises publiques et privées, l'importance des unes et des autres dans la gestion de l'eau ne pouvant que croître ;
- à expliciter sa capacité à identifier les vrais problèmes de gouvernance de l'eau dans la région ;
- à mobiliser son influence auprès des opérateurs institutionnels et techniques dans le domaine de l'eau ;
- à être plus crédible en mettant rapidement en oeuvre un programme de développement prenant dûment en considération les enjeux et défis du contexte spécifique de la région.

L'IME pourrait pour ce faire :

- mieux se positionner par une meilleure visibilité de sa structure ;
- élargir son assise pour accroître sa représentativité ;
- recentrer ses activités sur les domaines où sa plus-value est la plus évidente : le développement de la coopération régionale et internationale, l'observation de l'évolution des problèmes de l'eau, le transfert technologique par l'échange d'expériences.



# Stratégie de l'IME pour une gestion durable de l'eau en Méditerranée



# Stratégie de l'IME pour une gestion durable de l'eau en Méditerranée

Dans un environnement dégradé du fait de la croissance démographique et des transformations socioéconomiques durant le XX<sup>ème</sup> siècle, la ressource en eau est devenue un facteur limitant du développement en Méditerranée. Les précipitations y sont irrégulières et souvent violentes. Elles sont aussi une cause majeure d'érosion des sols.

Les apports naturels sont cependant très inégalement répartis entre les pays (72% au Nord, 23% à l'Est et seulement 5% au Sud), et entre les populations notamment agricoles. Certains pays partagent des bassins versants.

Plus de 162 millions de méditerranéens sur 450 sont en situation de pénurie ou de pauvreté en eau.

La demande en eau globale (consommation et pertes d'adduction et de distribution) atteint 300 milliards de m<sup>3</sup>. Elle est en forte croissance (60% au cours des 25 dernières années). Elle reste inégalement répartie (de 100 à plus de 1000 m<sup>3</sup>/hab) selon les pays.

La principale cause d'accroissement de la demande est l'irrigation qui représente 82% du total au Sud. La croissance démographique et l'urbanisation sont le deuxième facteur d'accroissement de la demande tandis que le tourisme amplifie les demandes estivales en eau potable dans les zones côtières.

Les prélèvements dépassent déjà 50% des ressources en eau naturelles renouvelables lesquelles ne sont pas toutes exploitables. Certaines situations locales sont très tendues. La surexploitation des nappes, le recours à des ressources fossiles et les pertes annuelles de capacité utile des retenues hydrauliques sont des indices sérieux de non durabilité. Les impacts sur l'environnement, la société et l'économie sont évidents ; intrusions salines quasi irréversibles, dégradation des écosystèmes et disparition de zones humides, conflit d'usages et d'intérêts entre l'amont et l'aval, les villes et l'agriculture, le court et le long terme, coûts croissants de production.

Les politiques de l'eau trahissent encore une approche par l'offre largement dominante frisant "l'acharnement hydraulique".

Le recours aux ressources non conventionnelles s'impose déjà dans certains pays (réutilisation des eaux usées traitées ou des eaux de drainage, dessalement d'eau de mer). La poursuite de l'approche par l'offre, dominante selon les tendances actuelles, conduira à une situation de crise d'ici 2025 : accroissement de la demande de 55%, dépassant les ressources naturelles renouvelables dans 1 pays sur 3.

Une politique de gestion de la demande et d'adaptation structurelle du secteur de l'irrigation permettrait la réduction de moitié des quantités d'eau prélevées et perdues ou gaspillées représentant 75 km<sup>3</sup> et éviterait le risque de rupture d'équilibre offre / demande en eau tout en stabilisant les pressions sur le milieu naturel à un niveau acceptable.

## 1 . Les enjeux

- Augmentation de la demande, pollution et dégradation de la qualité, surexploitation (des nappes, fossiles en particulier), gaspillage, destruction de zones humides, augmentation du coût de la mobilisation, pénuries.

- Investissement insuffisant, non accès des pauvres aux services de l'eau potable et de l'assainissement, corvée d'eau à la charge des femmes rurales, contraste de la dotation ressources en eau/habitant entre les rives Nord et Sud, contraste entre citadins et ruraux.
- Innovation insuffisante dans l'économie d'eau et la valorisation du m<sup>3</sup> d'eau dans le domaine des ressources non conventionnelles.
- Pertes de coutumes et pratiques ancestrales d'économie d'eau.
- Gestion trop centralisée, participation insuffisante des acteurs locaux.

## 2 . Les défis

- Améliorer l'offre, préserver la qualité de l'eau, protéger les nappes d'eau et les écosystèmes aquatiques, maîtriser la demande et les coûts, améliorer la planification.
- Financer les infrastructures indispensables, pratiquer la solidarité nationale à travers une politique de tarification juste en faveur des classes défavorisées pour l'eau et l'assainissement ; améliorer la distribution de l'eau potable et l'assainissement en milieu rural, promouvoir la coopération méditerranéenne dans le domaine de l'eau.
- Mettre sur le marché au moindre coût le matériel permettant une économie d'eau, entreprendre une politique de réforme visant l'obtention de la plus value maximum de l'eau, permettre le traitement adéquat de l'eau usée en vue de sa réutilisation, maîtriser les technologies et le coût de dessalement de l'eau salée.
- Ré inculquer le sens et la culture de l'économie d'eau parmi les jeunes.
- Impulser le partenariat public - privé - société civile dans le domaine de l'eau et l'appropriation des principes du développement durable par les acteurs professionnels et locaux.

## 3 . Les objectifs

- Gestion rationnelle de la ressource en eau.
- Réduction des inégalités dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- Promotion des techniques innovantes de traitement, de dessalement, d'économie et de valorisation de l'eau.
- Sensibilisation des acteurs et du public aux questions de l'eau.
- Participation, partenariat et gestion déléguée dans le domaine de l'eau.

## 4 . Les programmes d'action

### 4.1 Gestion rationnelle de la ressource en eau

- Promouvoir la régulation inter annuelle des ressources en eau grâce à une gestion intégrée eau de surface - eau souterraine pour améliorer l'offre (report des excédents des cycles pluvieux vers les

nappes pour les recharger en prévision de cycles de sécheresse) dans les pays du Sud.

- Généraliser la petite hydraulique pour améliorer la conservation de l'eau et du sol.
- Lutter contre la pollution hydrique urbaine et industrielle par le traitement efficace des effluents et la protection des zones vulnérables.
- Surveiller périodiquement les aquifères pour prévenir toute surexploitation préjudiciable au renouvellement de la ressource.
- Protéger les écosystèmes aquatiques d'intérêt scientifique ou écologique majeurs ou uniques et promouvoir le concept de demande écologique.
- Lutter contre les pertes dans les réseaux de transfert et de distribution et contre le gaspillage quantitatif et qualitatif par une affectation rationnelle de la ressource aux différentes catégories d'usages.
- Maîtriser le coût du m<sup>3</sup> mobilisé par une analyse précise des options techniques et un choix judicieux des investissements à faire et de leur planning.
- Promouvoir une politique nationale volontariste de l'eau basée sur la gestion de la demande en eau pour prévenir une pénurie structurelle, améliorer la planification pour éviter toute pénurie prévisionnelle, renforcer les capacités institutionnelles pour gérer les pénuries conjoncturelles.
- Promouvoir la gestion commune des bassins transfrontières.

#### 4.2 Réduction des inégalités dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

- Entreprendre toutes les études de faisabilité technique, économique, financière et d'impact concernant les infrastructures de mobilisation des ressources en eau et d'assainissement dans les arrières pays insuffisamment équipés pour faciliter la recherche des financements nécessaires.
- Elaborer une tarification adéquate des services de l'eau potable et de l'assainissement en faveur des classes sociales défavorisées, matérialisant la solidarité nationale.
- Promouvoir une politique ambitieuse d'hydraulique villageoise pour réduire le gap existant entre l'urbain et le rural et supprimer le poids de la corvée d'eau qui pèse sur la femme rurale.
- Renforcer la coopération euro méditerranéenne et le partenariat entre les professionnels dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
- Promotion des techniques innovantes de traitement, de dessalement, d'économie et de valorisation de l'eau
- Généraliser l'utilisation de la quincaillerie qui économise l'eau potable, la pratique de l'irrigation goutte à goutte et le recyclage de l'eau industrielle grâce à un prix attractif (subventionné si nécessaire).
- Entreprendre une réévaluation objective du coût de l'eau internalisant l'impact de son prélèvement sur l'environnement et les investissements d'infrastructure consentis par l'Etat et définir les secteurs d'activités garantissant la plus-value maximum au m<sup>3</sup> d'eau mobilisé.
- Promouvoir le traitement des eaux usées urbaines à un niveau

permettant leur réutilisation sans risques en agriculture (traitement complémentaire par rapport au traitement biologique), le traitement spécifique des effluents industriels, chimiques en particulier, les techniques de dessalement des eaux saumâtres et des eaux salées utilisant les énergies renouvelables afin de réduire les coûts de production.

#### 4.3 Sensibilisation des acteurs et du public aux questions de l'eau:

- Evaluer les conditions d'une mobilisation efficiente et concertée des acteurs nationaux et locaux en faveur de la promotion, de la gestion, de la demande en eau, ainsi que les progrès techniques, technologiques, scientifiques réalisés.
- Inventorier et réhabiliter auprès du public les bonnes pratiques de gestion domestique et agricole de l'eau.

#### 4.4 Participation, partenariat et gestion déléguée dans le domaine de l'eau

- Organiser la diffusion des informations et analyses sur la gestion de la demande en eau dans les pays et la communication entre les institutions concernées.
- Promouvoir la participation et la coordination de tous les acteurs, impulser le partenariat public/privé afin d'assurer les changements structurels indispensables et l'appropriation du concept de gestion de la demande.
- Renforcer la formation des capacités humaines et institutionnelles pour garantir la gestion durable des ressources en eau au niveau local.

### 5 . Les acteurs - partenaires - décideurs

#### 5.1 Gestion rationnelle de la ressource en eau

- Institutions en charge de la ressource en eau
- Institutions en charge de la conservation des eaux et du sol (FAO, CIHEAM, ...)
- Institutions en charge de la protection de l'environnement (METAP, ...)
- Institutions en charge de la ressource en eau, de la protection de l'environnement
- Institutions en charge de la protection de l'environnement, de la ressource en eau ; les institutions universitaires (UICN, UNESCO, MEDWET, ...)
- Institutions industrielles en charge de la gestion de l'eau
- Institutions en charge de la planification
- Institutions en charge de la gestion de l'eau
- Départements ministériels en charge de l'eau

#### 5.2 Réduction des inégalités dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

- Institutions en charge de la gestion de l'eau, de la protection de l'environnement

- Institutions en charge de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement
- Institutions en charge de la gestion de l'eau potable
- Départements ministériels en charge de l'eau et de l'environnement, partenariat euro-méditerranéen, IME, CMDD, SEMIDE, Euro-Med Water and Poverty Facility (WPF), GWP-MEDTAC, professionnels de l'eau

### 5.3 Promotion des techniques innovantes de traitement, de dessalement, d'économie et de valorisation de l'eau

- Entreprises spécialisées - Centres de recherche - Institutions en charge de la gestion de l'eau
- Institutions en charge de la gestion de l'eau - Centres de recherche
- Institutions en charge de la protection de l'environnement, de la santé publique - Centres de recherche, Institutions universitaires

### 5.4 Sensibilisation des acteurs et du public aux questions de l'eau

- Institutions en charge de la gestion de l'eau - Centres de recherche - Acteurs de la société civile - ONG - MIO-ECSDE
- Institutions en charge de la gestion de l'eau - Centres de recherche - UNESCO - GWP-MEDTAC - PAM - ACSAD

### 5.5 Participation, partenariat et gestion déléguée dans le domaine de l'eau

- Institutions en charge de la gestion de l'eau - Centres de recherche - PAM - IME - SEMIDE
- Institutions en charge de la gestion de l'eau - Acteurs du secteur privé - ONGs - BM
- Institutions universitaires

## Institut Méditerranéen de l'Eau

Les Docks, Atrium 10.3 – 10, place de la Joliette – 13002 Marseille (France)

Tél : +33.4.91.59.87.77 – Fax : +33.4.91.59.87.78

Email : [info@ime-eau.org](mailto:info@ime-eau.org)

Site Internet : <http://www.ime-eau.org>

